

Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Programme 2020



Grandes orientations stratégiques du Parc naturel

Les orientations stratégiques du parc en 2020 suivent les objectifs stratégiques et opérationnels décrits dans le plan de gestion établi en 2015 pour une période de dix ans.

Les deux projets introduits dans le cadre du Programme Interreg V Grande Région « Valorisation artistique et touristique des milieux humides de la Grande Région » et « AGRETA – Ardenne, Grande Région, Eco-Tourisme et Attractivité » ayant démarré au 1^{er} janvier 2017 pour une période de trois ans ont bénéficié d'une prolongation de respectivement six mois et un an, et ce sans augmentation budgétaire.

La Charte paysagère fait partie intégrante du plan de gestion. L'arrêté du Gouvernement définissant ses modalités d'élaboration a été adopté en mai 2017 et les Parcs naturels doivent la réaliser dans un délai de trois ans. Le bureau Arpayge a réalisé l'analyse contextuelle et les recommandations. En 2020, il reste au Comité de Pilotage à établir le programme d'actions.

Les parcs naturels peuvent être qualifiés de « laboratoire » où des méthodes innovantes sont mises en œuvre. Cela sera le cas pour un projet mené sur l'ensemble des Parcs naturels wallons. Ce projet intitulé « Natur'accessible » permet de développer le potentiel touristique des sites Natura 2000 à travers l'aménagement sur chaque parc naturel d'un circuit de découverte thématique accessible à des personnes

à besoins spécifiques afin de répondre à une demande d'accessibilité de tous à la nature. Ce circuit sera mis en place avec la collaboration du projet Interreg « Itinérance Aquatique ». Le lieu proposé par le PNVA, à savoir, le chemin à Metzert ayant été approuvé par Plain-Pied et le cahier des recommandations ayant été mis à la disposition des Parcs, le cahier des charges a été lancé en 2019 et les aménagements pourront se faire en 2020. Le public visé pour les aménagements envisagés sur le circuit attertois est les personnes en chaise roulante.

Les parcs naturels contribuent à des programmes de recherche et initient des actions expérimentales menées en fonction des projets et de leurs problèmes rencontrés sur le terrain. De nouveaux processus de planification et de gestion de l'espace rural sont imaginés, testés et ensuite reproduits sur d'autres territoires. Le PNVA et deux autres parcs naturels wallons sont repris comme « zone pilote en Région wallonne » pour un projet de réduction des pesticides en milieu agricole intitulé « Générations Terre ». Il entamera sa deuxième année d'actions auprès des agriculteurs : conseil personnalisé régulier et gratuit, formations spécifiques, journées d'étude et échanges de bonnes pratiques. Par ailleurs, ils seront valorisés auprès du grand public pour leur investissement dans le projet.

La zone agricole autour du captage de Post est également reprise comme zone pilote pour un projet mené par Agra-Ost et l'ULg Campus Environnement Arlon.

Le Parc naturel de la Vallée de l'Attert sera l'intermédiaire entre les opérateurs techniques et la commune d'Attert.

Suite à l'adoption du Décret wallon du 7 novembre 2007 organisant les Contrats de Rivière et de son arrêté d'application du 13 novembre 2008, les Contrats de Rivière sont regroupés par sous-bassin versant, ce qui a impliqué pour le Contrat de Rivière Attert de former le Contrat de Rivière Moselle avec le Contrat de Rivière de l'Our et celui de la Haute-Sûre qui sont respectivement gérés pour le versant wallon par le Parc naturel Hautes Fagnes Eifel et le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier. L'assemblée générale constitutive de cette asbl Contrat de Rivière Moselle a eu lieu le 9 mars 2016. La commune d'Attert et l'asbl Parc naturel en sont membres et ont été désignées administrateurs. Une convention de partenariat a été rédigée entre cette asbl et les trois Parcs naturels concernés afin que ces derniers assurent l'animation et la gestion des projets sur le terrain. En 2019, le plan triennal 2020-2022 a été rédigé selon le canevas imposé par la Région wallonne. Il est en attente d'approbation par la Région wallonne et il sera signé par l'ensemble des partenaires dans le courant du premier semestre 2020.

Le PNVA est partenaire du projet déposé par le PNHSFA dans le cadre du programme européen PwDR 2014-2020, relatif au développement d'outils touristiques en lien avec la forêt d'Anlier. Le PNHSFA est la structure porteuse du projet « massif » en partenariat

avec les Maisons du Tourisme, SI et communes du réseau, le Département Nature et Forêts du SPW et le PNVA. Ce projet entamera sa quatrième année d'actions en 2020 et se concentrera sur la mise en réseau des opérateurs touristiques de la forêt d'Anlier et le développement de nouveaux produits touristiques innovants.

Le Parc a adhéré la démarche de labellisation « Wallonie Destination Qualité », qui permet d'améliorer sa connaissance sur les attentes des différents publics, les différentes collaborations... ainsi que la gestion de la satisfaction, l'insatisfaction et les réclamations des clients. En 2020, il poursuivra la mise en œuvre de différentes actions qui doivent être réalisées sur une période de trois ans et prépara son programme pour la période 2021-2023.

Au niveau économique, le PNVA va poursuivre en 2020 son soutien administratif à la construction d'un Hall Relais Agricole qui accueillera la Coopérative de la Côte Rouge qui a pour objectif la transformation et la commercialisation du lait, mais aussi la valorisation de tous les produits agricoles issus d'une agriculture locale.

Principales collaborations (communales, intercommunales, régionales, internationales, associatives...)

Le Parc naturel n'est pas un territoire qui vit en vase clos. À travers ses projets, il établit un partenariat

important tant avec les acteurs locaux que régionaux ou au-delà des frontières.

Au sein du territoire

L'équipe technique travaille en collaboration avec

- les élus, ouvriers et employés de la commune d'Attert
- Les écoles maternelles et primaires
- Les habitants
- les mouvements associatifs. Il fait souvent appel aux associations pour l'aider dans l'organisation d'événements. Il répond également à des propositions faites par ces associations
- L'asbl Au Pays de l'Attert qui assure le volet « énergie » sur le territoire du PNVA
- La Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne qui a son siège social à Attert
- Les agents du DNF, pêche et Demna, du cantonnement d'Arlon
- Le comice agricole d'Arlon-Attert-Hachy qui couvre notamment le territoire d'Attert
- Le Syndicat d'initiative du Val d'Attert
- La CLDR

Le Parc naturel informe régulièrement ces différents organismes des appels à projets susceptibles de les

intéresser lancés par la Région wallonne, la Province de Luxembourg ou des organismes comme la Fondation Roi Baudouin.

En dehors du territoire, sur le versant wallon

- Administrateur (administrateur du PNVA) et membre (directrice) de la Fédération des Parcs Naturels de Wallonie et participation active aux groupes de travail
- Administrateur de l'asbl Contrat de Rivière Moselle
- Membre de la Maison du Tourisme du Pays d'Arlon et collaboration avec la FTLB
- Membre du réseau Idée
- Partenaire du réseau Diversifruits
- Partenaire du projet de gestion touristique du massif forestier de la forêt d'Anlier
- Participation aux réunions des CR de la Province de Luxembourg afin de définir une politique commune et des actions groupées
- Participation aux réunions de la plate-forme paysagère qui rassemble les acteurs wallons du paysage
- Collaboration avec le Miroir des Festivals, le département du développement durable et le service technique de la Province de Luxembourg

- Collaboration avec le Life-Herbages
- Collaboration avec l'ULg Campus d'Arlon et Agra-Ost
- Collaboration avec l'Abeille arlonaise
- Dans le cadre du projet Générations terre, le PNVA multiplie les collaborations avec le CRA-W (de Gembloux et de Libramont), Protect'eau, Natagriwal, le Centre Agri-environnemental de Michamps, ainsi qu'avec les centres pilotes wallons.

En dehors du territoire, à l'échelle transfrontalière

- Le PNVA est situé le long de la frontière luxembourgeoise. Depuis 1996, Attert entretient une collaboration étroite avec 4 communes luxembourgeoises. Grâce à cette dynamique, des activités entre les habitants des deux pays sont organisées par le biais du sport, de la culture ou des échanges entre les écoles...
- Collaboration avec l'association luxembourgeoise de protection de la nature, « Hëllef fir d'Natur » pour la gestion du marais de Grendel
- Partenaire du Contrat de Rivière Attert transfrontalier géré par la Maison de l'Eau à Redange
- Participation au groupe de travail créé entre communes et agriculteurs belges et luxembourgeois

- Collaboration avec les Parcs naturels de la Grande Région et plus particulièrement avec le Parc naturel Régional de Lorraine, le Parc naturel Régional des Vosges du Nord, le Parc naturel de la Sûre et le Parc naturel de l'Our
- Les deux projets Interreg V Grande Région permettent de collaborer avec de nouveaux partenaires

Afin de pouvoir répondre aux demandes, il est important que l'équipe technique puisse se former tant au niveau administratif (cahier des charges, TVA...) qu'au niveau technique (divers types d'animations...). Elle participe aux formations ou séances d'information proposées par la FPNW, la CCILB, les CRIE, la CODEF et autres organismes de formation.

1. Restaurer et préserver la biodiversité

1.1. Connaître le territoire

La connaissance du territoire est une donnée fondamentale pour bien le préserver. Découvrir ou suivre les données floristiques et faunistiques sur tout le territoire permet de voir là où la nature a besoin d'un coup de pouce pour être maintenue et développée.

Nos projets :

- Poursuivre les inventaires faunistiques et floristiques sur tout le territoire
 - ✓ Cincle plongeur : contrôle visuel annuel des niochirs et nettoyage tous les 2-3 ans.
 - ✓ Chauves-souris et Chouettes effraies : inventaire annuel dans le cadre de « Combles et clochers »
 - ✓ Participation aux éventuelles demandes de recensement : Pic cendré, nidification Milan noir et Milan royal, Hirondelle de rivage...
- Mettre à jour de la base de données du système d'information géographique SIG
- Continuer la création d'un réseau d'observateurs de la faune et de la flore sur le territoire en proposant un cycle de formations en salle puis

sur le terrain sur base du MOOC botanique.

1.2. Restaurer, maintenir et développer des conditions favorables aux espèces animales et végétales et à leur habitat pour un réseau écologique efficient

Le réseau écologique est composé de zones noyaux protégées ou non reliées par des zones tampons et des zones corridors telles que des petits biotopes et des éléments naturels de structure linéaire dans le paysage (haies, fossés, lisières forestières, sentiers, mares, petits ruisseaux, etc.). Ces habitats sont de plus en plus fragmentés et dégradés ce qui nuit à l'efficience du réseau et le rend plus vulnérable par exemple aux espèces invasives ou aux modifications de l'environnement. La préservation et l'extension du réseau écologique lui permettent de remplir son rôle de service écosystémique (préservation de l'eau potable, diminution de l'érosion, ressource pour les pollinisateurs...).

Nos projets :

- Définir les espèces menacées et mettre en œuvre les actions en faveur de la préservation de leur habitat
 - ✓ Étudier la possibilité d'aménager les ponts en faveur de la faune

- ✓ Étudier la possibilité d'aménager une ancienne tour électrique en gîte pour chiroptères à Post
- Gérer les invasives (faune et flore)
 - ✓ En particulier la Berce du Caucase à Post et la Balsamine de l'Himalaya sur l'Attert et la Nothomb
- Maintenir et développer les éléments du réseau écologique et de la nature ordinaire
 - ✓ Maintenir et développer le maillage de haies par des distributions d'arbustes de haies, des inventaires, par l'application du règlement communal sur l'arrachage des haies...
 - ✓ Poursuivre l'opération « Vergers en forme » : atelier de greffage, atelier de taille, mise à jour de l'inventaire, identification des variétés, recherche de nouveaux espaces de plantation, offrir un fruitier aux nouveau-nés de l'année...
 - ✓ Suivre le Projet Diversifruits coordonné par la Fédération des Parcs naturels de Wallonie qui rassemble les acteurs de toute la filière du redéploiement des vergers de variétés anciennes en Wallonie et de tous les amateurs œuvrant à la préservation de la diversité fruitière en général. Le Parc naturel fait partie du réseau et transmet à son niveau les actions proposées.

- ✓ Préserver les bords de routes comme zone refuge pour les espèces : suivi du fauchage tardif...
- ✓ Aménager des zones de lisières forestières étagées et diversifiées en fonction de la demande du DNF
- ✓ Apporter un soutien logistique, de conseils et fournitures lors des projets de verdurisation dans les écoles via les projets « Ose le vert, recrée ta cour » ou d'autres projets indépendants.
- ✓ Maintenir le réseau de mares pour la colonisation des espèces (Triton crêté...) et préparer à l'éventuel retour de la Rainette arboricole, réintroduite dans des mares proches, de l'autre côté de la frontière.
- ✓ Gérer et préserver les milieux caractéristiques de la vallée (mégaphorbiaies, carrières, aulnaies, prairies humides...)
- ✓ Mettre en place des conditions favorables aux pollinisateurs, notamment au projet Générations Terre (voir axe 3)
- ✓ Coordonner les actions « Cimetières nature » dans les cimetières de Tattert et Tontelange :
 - o Suivi des populations d'abeilles solitaires en collaboration avec JP Jacob et Annie Remacle.

- o Poursuite de l'action cimetière nature

1.3. Contribuer à la préservation des sites les plus remarquables

Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) représentent le cœur de la structure écologique principale : ils abritent des populations d'espèces et des biotopes rares ou menacés ou se caractérisent par une grande diversité biologique ou un excellent état de conservation.

Certains sites sont classés en réserves naturelles. Il y en a 7 sur le territoire dont une, le Site de la Carrière de Tattert, est toujours en cours d'agrément.

Nos projets :

- Gérer les réserves naturelles existantes en collaboration avec les gestionnaires
 - ✓ Réserve naturelle du marais de Grendel : poursuite des travaux de restauration avec des chantiers de bénévoles, fauche annuelle, rédaction du rapport annuel de gestion, suivi de diverses recherches scientifiques au sein de la réserve.

2. Protection des ressources en eau

Un des challenges des années qui viennent est l'amélioration de la qualité physico-chimique de nos rivières par la construction de stations d'épuration sur le territoire du Parc. Après la construction des deux premières stations d'épuration à Thiaumont et Attert, le site de la 3^e a été désigné à Metzert. Ces 7 installations au total prévues par l'AIVE devraient permettre d'épurer les eaux sales des maisons reliées aux collecteurs avant de la rejeter dans les cours d'eau. Mais la protection des ressources en eau fait aussi partie des rôles du Parc tant pour les cours d'eau que pour les captages.

2.1. Préserver les milieux naturels inféodés à l'eau

La vallée de l'Attert est riche en milieux aquatiques. De nombreuses sources donnent naissance à bon nombre de cours d'eau qui rejoignent en grande majorité le sous-bassin de la Moselle dont, ici, l'Attert est la principale rivière. La présence d'une zone argileuse surmontée d'une couche de sable a permis la création de plusieurs zones humides dont certaines sont classées en réserves naturelles. Il est donc important de veiller à la préservation de ces milieux naturels inféodés à l'eau.

Nos projets

- Aménager les berges pour permettre la nidification d'espèces telles que l'Hirondelle de rivage et le Martin-pêcheur
- Suivre le « Plan inondation »
- Favoriser la libre circulation des poissons en levant l'obstacle situé au niveau de la prise d'eau du canal de Luxeroth, en fonction de l'agenda du Service Technique Provincial

2.2. Préserver les milieux naturels inféodés à l'eau

Les habitants de la vallée de l'Attert bénéficient d'une eau de très bonne qualité, riche en calcium du côté de la Lorraine, riche en fer du côté ardennais. La commune d'Attert a conservé la gestion et la distribution de l'eau potable. Cette eau déjà très propre à sa source ne nécessite qu'un traitement par UV. Pourtant, certaines analyses ont montré un taux de nitrate approchant de la limite autorisée à un des points de captage. Il est essentiel de tout mettre en œuvre pour retrouver et conserver la qualité de notre eau potable.

Nos projets

- Suivre le projet Rive mené par Agra-Ost et l'ULg, campus environnement d'Arlon qui a pour objec-

tif la réalisation d'un bilan complet de l'azote en prairie et en culture ainsi que l'élaboration d'un outil d'aide à la décision permettant de calculer des fertilisations raisonnées ne mettant pas en danger la qualité de l'eau. Deux zones pilotes ont été retenues : Gouvy pour le dispositif réalisé en prairie et Attert pour le dispositif réalisé en culture

3. Sensibiliser

Que serait la préservation de l'environnement si elle n'impliquait pas le public ? Pour protéger, il faut connaître. Aussi, il est nécessaire d'informer le grand public, de l'inviter à participer ou à s'engager dans des actions de sauvegarde de notre biodiversité.

Nos projets

- Impliquer le grand public
 - ✓ En l'invitant à favoriser et à développer la biodiversité dans son environnement proche
 - ✓ En l'incitant à préserver les milieux aquatiques et plus particulièrement les nappes phréatiques
 - ✓ En proposant des visites guidées de sites et des balades Nature
 - ✓ En participant aux journées à thèmes (Journée Wallonne de l'Eau, Opération grand nettoyage de printemps, Fête de la Nature, Printemps sans pesticides, 13^e Rencontre

entre acteurs de la rivière, Journées du Patrimoine...)

- ✓ En organisant régulièrement des conférences sur de multiples sujets
- ✓ En publiant des articles sur les problèmes de gestion des eaux : économie de l'eau potable, déchets en bordure de cours d'eau...
- ✓ En distribuant avec le permis de construire une brochure sur la gestion des eaux pluviales.
- ✓ En valorisant le marais de Grendel par la mise en place d'une œuvre pérenne et la création de silhouettes cachées le long du caillebotis.
- Sensibiliser les enfants
 - ✓ Animations dans les écoles qui en font la demande. De nombreux thèmes sont disponibles : « Détectives de l'eau », circuit de l'eau potable, la rivière, la forêt, les habitants de la mare, le hérisson, les rapaces nocturnes, les chauves-souris... et des ateliers de fabrication de produits ménagers biodégradables, de cosmétiques, de tawashi, de Beewrap, cuisine sauvage...
 - ✓ Création et diffusion d'un spectacle sur le thème des milieux humides dans le cadre du projet Interreg « Itinérance Aquatique », à destination du jeune public. Cette représentation sera précédée de deux temps d'activités

portant sur la création d'un spectacle.

- Impliquer la commune
 - ✓ En coordonnant les programmes communaux de préservation de l'environnement (Combles et Clochers, Plan Maya, Bords de route, Grand nettoyage de printemps, W9, commune zéro déchet...)

1. Gérer le paysage

1.1. Améliorer la prise en compte du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire

Les objectifs de qualité paysagère constituent des orientations stratégiques qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages. Ils permettent d'orienter la définition et la mise en œuvre ultérieure des projets de territoire au regard des traits caractéristiques des paysages considérés et des valeurs qui leurs sont attribuées.

Nos projets :

- Établir une charte paysagère : le bureau d'étude Arpayge a réalisé en 2018 et 2019 l'étude de la charte paysagère pour les parties analyse contextuelle et recommandations.
 - ✓ En 2020, le programme d'action sera établi avec le Comité de pilotage. Le programme d'actions est un échéancier d'actions à mettre en œuvre sur une période de 10 ans. Les actions seront déduites des enjeux et recommandations.
 - ✓ Diverses étapes administratives seront encore nécessaires pour l'adoption de la charte :

- o Une fois la charte approuvée par le CA du PNVA et le PO (conseil communal d'Attert), la charte sera soumise au Gouvernement Wallon pour une demande de détermination du contenu du RIE (Rapport sur les Incidences Environnementales)
- o Le PNVA rédige le RIE conformément au contenu fixé par le Gouvernement wallon
- o Le projet de Charte paysagère et le RIE sont envoyés par le PNVA au collège des bourgmestres et échevins et sur le territoire de laquelle une enquête publique doit être organisée
- o Le projet de Charte paysagère ainsi que le RIE sont soumis, pour avis, dès leur adoption par l'auteur du plan, au Pôle Environnement, aux communes concernées et aux autres personnes et instances que le Gouvernement juge utile de consulter. Les avis sont transmis au PNVA dans les 60 jours de la demande.
- o Dans les 30 jours à dater de la clôture de l'enquête publique, le pouvoir organisateur soumet le projet de Charte paysagère pour avis aux commissions consultatives d'aménagement du territoire et de mobilité des communes concernées.
- o Le PNVA rédige le rapport environnemental

- o Adoption définitive par le PO
- o Publication au moniteur belge

- Accompagner les demandes de permis par des remises d'avis
- Relayer les outils régionaux auprès des autorités communales et vice-versa

2. Préserver l'espace rural et le cadre de vie

2.1. Valoriser les patrimoines

La vallée de l'Attert est dotée d'un petit patrimoine populaire où calvaires, chapelles, monuments funéraires, lavoirs, arbres remarquables... sont les témoins des activités de la région. La connaissance du patrimoine est un préalable à sa préservation et son appropriation.

- Mettre sur pied un groupe de travail « monuments funéraires » avec des représentants du conseil communal et de la commission de gestion afin de dresser l'inventaire du patrimoine religieux des cimetières et des moyens pour le restaurer/sauvegarder/mettre en valeur.
- Inventaire des cabines électriques et de leurs possibilités d'aménagement

- Restaurer le petit patrimoine lié à l'eau (lavoirs de Lischert et du Koun à Nobressart)
- Créer des dépliants mettant en valeur le petit patrimoine lié à l'eau ainsi qu'une page Internet entièrement dédiée à celui-ci.

3. Promouvoir les paysages

3.1. Sensibiliser les différents acteurs du territoire

- Organiser des balades paysagères : suite au succès de la balade paysage à Tontelange en 2018 et Thiaumont en 2019, une ou plusieurs balades paysages pourront être organisées dans d'autres villages.

1. Contribuer au développement d'une agriculture durable

Jadis, le territoire du Parc était essentiellement voué à l'agriculture. Cette activité façonne bien sûr les paysages. Les petites exploitations familiales diminuent peu à peu notamment en raison des charges financières de plus en plus importantes et de la pression immobilière due à la proximité avec le Grand-duché de Luxembourg. Si la nouvelle PAC permettra de mieux soutenir les petites exploitations, le Parc a aussi un rôle à jouer.

Nos projets

- Promouvoir une agriculture préservant les ressources naturelles notamment en préservant la qualité des sols en veillant à préserver nos ressources en eau.
 - ✓ Mettre en place un programme de réduction des pesticides dans le cadre du projet « Générations Terre » en collaboration avec le CRA-W, Protect'eau, Natagriwal, le Centre de Michamps, ainsi qu'avec les centres pilotes wallons et les acteurs locaux (belges et luxembourgeois). L'objectif du projet est de montrer aux agriculteurs qu'il est possible de cultiver de manière rentable tout en diminuant de manière significative l'utilisation des produits phytosanitaires dans leur exploitation agricole. À travers cet objectif, le projet vise à améliorer

la durabilité des exploitations agricoles par la diminution ou la suppression du recours aux produits phytosanitaires. Le projet se déroule au sein de trois Parcs naturels pilotes : le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, le Parc naturel Burdinale-Mehaigne et le Parc naturel de la Vallée de l'Attert. Les objectifs quantitatifs ambitieux visent une diminution de 30 % de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les 2 ans qui suivent le démarrage du projet et une diminution de 50 % après 5 ans. Cette réduction sera rendue possible par un changement des pratiques agricoles.

- ✓ Cette transition est facilitée par un accompagnement personnalisé et indépendant des agriculteurs volontaires, l'observation de leurs parcelles, l'analyse de leur itinéraire technique et de leur consommation en produits phytosanitaires.
- ✓ La communication des bonnes pratiques favorables à l'agriculture durable et à la réduction des pesticides est également réalisée par des entrevues avec les agriculteurs, des réunions de groupe ou encore par des animations territoriales adaptées à leurs attentes (conférences, formations, démonstrations en champs...).
- Privilégier une agriculture transfrontalière harmo-

nieuse en concertation avec le Grand-duché.

- ✓ Participation de l'un d'entre eux au projet Générations Terre
- ✓ Invitation des autres agriculteurs frontaliers (et de certains représentants du ministère luxembourgeois de l'Agriculture) aux conférences et démonstrations en champs.
- Sensibiliser le monde agricole sur les enjeux environnementaux.
- Informer le grand public sur le travail des agriculteurs :
 - ✓ Publication d'articles dans la rubrique « En direct de la ferme » rédigée par le comice agricole dans le Courrier du Parc.
 - ✓ Rédaction d'articles pour la presse et organisation de conférences tout-public sur les pratiques agricoles dans le cadre du projet Générations Terre.
 - ✓ Générations Terre coordonne également un projet d'amélioration du « vivre ensemble » mené par le Collège des Producteurs dans une dizaine de communes. Cela passe par un dialogue entre agriculteurs et riverains ainsi que par une communication sur les réalités du monde agricole.

2. Soutenir les initiatives locales, inventer de nouveaux modes d'activité en milieu rural et agir pour la création d'emplois

2.1. Accompagner les initiatives économiques partageant les valeurs « parc naturel »

Le tissu économique de la vallée de l'Attert est constitué de petites et moyennes entreprises artisanales, commerciales et de services qui doivent être soutenues ou développées.

Nos projets :

- Soutenir et encadrer des idées innovantes et l'émergence de nouveaux types d'activités sur le territoire :
 - ✓ en collaboration avec l'asbl Au Pays de l'Attert, soutenir la mise en place d'un Hall Relais Agricole communal près du hall sportif pour y accueillir la coopérative de la Côte Rouge qui est une initiative de quelques agriculteurs et citoyens désireux de rétablir un lien socio-économique direct entre les agriculteurs et les consommateurs locaux. Elle a pour objet social la transformation et la commercialisation du lait, mais aussi via un magasin du terroir de tous produits agricoles issus

principalement d'une agriculture locale favorisant les circuits courts.

- Faire connaître les jeunes entrepreneurs du territoire : présentation de leur activité dans le Courrier du Parc

2.2. Valoriser les filières, produits et savoir-faire locaux

Les productions locales ne sont pas nombreuses sur le territoire. Il n'est donc pas facile de proposer une gamme variée. Une réflexion a été menée au niveau de tous les parcs naturels de Wallonie pour proposer une marque unique et commune « Parc naturel » permettant de promouvoir les productions locales et de valoriser les circuits courts alimentaires sur le territoire des Parcs naturels de Wallonie. Mais actuellement cette réflexion est à l'arrêt pour diverses raisons.

Nos projets :

- Favoriser les circuits courts et la consommation locale lors d'évènements
- Soutenir la coopérative de la Côte rouge qui prévoit dans ses bâtiments un magasin du terroir

3. Développer et soutenir une offre culturelle audacieuse et ouverte et valoriser l'identité culturelle francique-mosellane

3.1. Soutenir l'initiative des acteurs culturels et associatifs sur le territoire et les mettre en réseau

Le territoire se caractérise par une vie culturelle active, animée par des associations et leurs bénévoles. Les infrastructures accueillant ces événements sont en général les salles de village et les églises. Les artistes sont également nombreux et les cours artistiques se multiplient : peintures, poterie, dessin...

Nos projets

- Soutenir les créations culturelles et artistiques sur des thématiques spécifiques au territoire :
 - ✓ Installation de l'œuvre pérenne (sélectionnée en 2019) afin de valoriser le Marais de Grenedel et la dynamique transfrontalière
- Renforcer la mise en réseau de ces acteurs associatifs et accompagner de nouvelles initiatives :
 - ✓ 10^e tournoi de tennis de table et 22^e tournoi de football pour les clubs belges et luxembourgeois de la vallée de l'Attert

- ✓ Coordonner la troisième et quatrième saison des balades au clair de lune proposées par les Syndicats d'Initiative du Val d'Attert, de Préizerdaul et de Ell et par l'asbl d'Millen

3.2. Inviter la culture sur le territoire

L'objectif est d'accroître et de diversifier la vie culturelle, aux côtés des acteurs culturels locaux et de la rendre accessible à divers publics. Le Parc naturel est également un territoire ouvert aux autres cultures.

Nos projets

- Mettre sur pied des animations et manifestations valorisant le patrimoine, l'histoire et les savoir-faire locaux : en 2020, lors de la fête du Parc ou en collaboration avec la commission culturelle mise en place par la commune d'Attert (exposition sur la faïencerie d'Attert notamment)
- Accueillir des événements multiculturels
 - ✓ Organiser la 23^e édition du festival Musique dans la Vallée

3.3. Valoriser l'identité culturelle francique-mosellane

La vallée de l'Attert est riche d'une histoire et d'un patrimoine qui ont marqué son territoire. Son déve-

loppement a été considérablement influencé par ses différentes appartenances, tantôt à la Hollande, tantôt à la France, tantôt au Grand-duché du Luxembourg... On remarque la présence du francique mosellan (luxembourgeois) du Pays d'Arlon ou « Arelerland ». Son usage courant se perd toujours un peu plus avec le temps qui passe, mais il est important de mettre en valeur cette identité culturelle forte.

Nos projets :

- Mettre en place une collaboration culturelle transfrontalière avec une mise en valeur de la langue luxembourgeoise
- Coordonner les échanges linguistiques mis en place entre les classes de 5 et 6^{es} années primaires de Tontelange, Nothomb et Thiaumont du côté belge et trois classes de l'école de Redange du côté luxembourgeois : poursuite de la correspondance entre les classes entamée fin 2019 et organisation d'une journée autour des zones humides avec les six classes en collaboration avec la Maison de l'Eau de Redange

4. Valoriser le territoire en développant un tourisme durable et diffus et promouvoir une image « Parc naturel »

La Vallée de l'Attert n'est pas un territoire de tourisme de masse. Elle reste une zone rurale authentique

pour des séjours à la recherche de la nature, du grand calme, de la ruralité, de l'histoire, des promenades et des rencontres dans le monde des campagnes.

4.1. Accompagner les hébergements touristiques dans leur démarche environnementale et en faire des relais d'informations « Parc naturel »

Peu présents lors de la création du Parc naturel, les hébergements touristiques se sont développés ces dernières années. Il est donc important de sensibiliser les propriétaires à l'esprit « Parc naturel » et qu'ils deviennent des ambassadeurs du Parc en proposant un accueil de qualité et en connaissant bien le territoire et ses richesses patrimoniales.

Nos projets :

- Accompagner les hébergements afin de diminuer leur empreinte écologique en leur proposant un plan d'actions suite à une visite de leur hébergement, et un audit (facultatif)
- Mettre à disposition des hébergements des équipements innovants afin de diminuer leur consommation énergétique et d'autres pour augmenter la biodiversité (nichoirs, hôtels à insectes, bandes fleuries...)
- Diffuser un livret des « bonnes pratiques du

touriste dans un Parc naturel » à destination des hébergeurs et des touristes

- Compléter la malle d'observation mise à disposition des hébergements en fonction de leurs retours
- Faire de ces hébergements un relais d'informations mettant en évidence les richesses locales comme les sites naturels, les produits locaux, les événements culturels
- Faire de ces hébergements des relais d'informations des activités du Parc

4.2. Promouvoir les modes de déplacement doux pour la découverte du territoire

Le territoire est déjà bien équipé en circuits pédestres balisés. Par contre, les circuits vélo sont peu nombreux et il n'existe pas de circuits équestres. Or la demande existe.

Nos projets :

- Effectuer un entretien régulier des sentiers et chemins sur le territoire et de leur balisage en collaboration avec les parrains des circuits via le Syndicat d'initiative
- Circuit de découverte de la Réserve Naturelle Domaniale de la Nothomb : en 2019, l'aménage-

ment d'une passerelle et d'un caillebotis a permis de relier deux chemins existants afin de créer une boucle de promenade de 2 km partant du village de Nothomb. En 2020, des panneaux didactiques sur la faune et la flore du lieu seront installés le long du caillebotis.

- Informer le Conseil Communal ou toute autre assemblée de toutes les actions effectuées dans le cadre des déplacements doux (balades balisées, circuits vélo, cavaliers, VTT...)
- Créer un circuit équestre transfrontalier dans le cadre du projet Interreg « AGRETA », partant de Botrange et rejoignant la Gaume en passant par le Parc naturel de la Vallée de l'Attert et le Grand-Duché de Luxembourg. Des aires de pique-nique seront prévues. Ce circuit sera valorisé par la création et la diffusion d'un topoguide.
- Créer un circuit « Natur'Accessible » et « Itinérance Aquatique » dans le bois du Dahreck (site Natura 2000) à Metzert. Le circuit sera aménagé afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite (parking aménagé, accessibilité), mais aussi aux autres usagers pédestres. Des panneaux didactiques agrémenteront la balade en mettant en évidence la biodiversité du lieu (zone humide, blaireau, oiseaux, flore). Des aires de repos sont également prévues.

4.3. Assurer la promotion du territoire du Parc en tant que destination touristique verte

Nos projets :

- Informer le public par la mise en place d'une politique d'édition et de diffusion de l'information
 - ✓ Dans le cadre du massif forestier de la Grande Forêt d'Anlier :
 - o Fin du développement d'une application mobile initiée en 2019 pour le téléchargement des circuits permettant des choix multi-critères et proposant le téléchargement de parcours à la carte
 - o Participation à la réalisation et la diffusion d'un film touristique de la Grande Forêt d'Anlier
- Élaborer et installer des outils de sensibilisation au patrimoine naturel, paysager ou culturel :
 - ✓ Circuit Natur'accessible
 - ✓ Panneau d'information sur quelques bornes frontières

1. Mieux faire comprendre le territoire

Le territoire du Parc recèle de nombreuses possibilités de découverte tant environnementale que patrimoniale. Il est important de les faire découvrir à la population par le biais de diverses activités, mais aussi de mettre à sa disposition les outils pour mieux les appréhender. Ainsi mieux informés, mieux formés, les habitants se sentiront plus impliqués dans la sauvegarde de notre environnement.

Nos projets :

- Poursuivre l'offre d'animations pédagogiques de découverte du territoire
 - ✓ Pour les enfants et les jeunes, en organisant des animations scolaires, des animations « Nature » les mercredis après-midi et le stage Junior Rangers
 - ✓ Pour le grand public, lors de balades à thèmes, de formations, de conférences et en partenariat avec des manifestations plus importantes (Semaine sans pesticides, Journées wallonnes de l'eau, Fête de la Nature, atelier de cuisine sauvage...)
 - ✓ Poursuite des « Rendez-vous du Parc naturel », le dernier mercredi du mois (hors grandes vacances et décembre), en proposant des conférences, films, ateliers, spectacles....

- Création de deux « Educ'tours » par le projet « Itinérance Aquatique » afin de découvrir le territoire du Parc et des autres parcs de la Grande Région et en particulier, les actions menées par le projet.
- Développer des outils de sensibilisation et les porter à la connaissance des différents publics (malle station d'épuration)
- Gérer et animer la scénographie de la Maison du Parc avec l'accueil de groupes
- Encourager et soutenir les initiatives locales en adéquation avec l'esprit Parc
- Accueillir et répondre aux demandes de stages, d'information ou de recherches scientifiques

2. Amplifier la communication

La promotion et la diffusion des informations au sujet des actions du Parc sont primordiales car elles permettent de sensibiliser et de mobiliser les différents publics. Les interventions dans ce domaine concernent des actions destinées aux habitants, élus et acteurs du territoire, mais également aux visiteurs d'un ou plusieurs jours.

Nos projets :

- Informer les différents publics (habitants, élus, instances publiques, partenaires...) sur les actions du Parc par :

- ✓ L'édition du Courrier du Parc distribué en toutes-boîtes sur le territoire du Parc et envoyé aux personnes qui le souhaitent en dehors du territoire
- ✓ La mise à jour du site internet
- ✓ L'actualisation de la page Facebook
- ✓ L'envoi d'e-mailings pour l'ensemble des activités menées par le PNVA
- Organiser des événements de promotion du Parc
 - ✓ Fête du Parc début septembre dans le village d'Attert en collaboration avec les associations du village : Attert en fête, Le Cothurne, Attert en fleurs, les clubs de tennis et de pétanque

3. Inciter aux démarches globales de développement durable

Il est dorénavant acquis que nous sommes pleinement responsables de la dégradation de notre environnement. À ce titre, le Parc naturel doit proposer divers gestes simples, responsables et efficaces pour, qu'au quotidien, ils contribuent au développement durable, seule solution censée pour les générations à venir.

Nos projets :

- Promouvoir les gestes éco responsables dans les hébergements touristiques et chez les particuliers.

- Collaborer au projet « Attert, commune zéro déchet ». De 2018 à 2019, Attert a fait partie des 20 communes engagées dans une Opération Zéro déchet, une initiative de la Région Wallonne pour mettre en place une véritable dynamique de réduction des déchets sur le territoire. En 2020, le Parc poursuivra en collaboration avec Idelux-environnement diverses actions afin de réduire les déchets : information aux associations, mise sur pied d'ateliers zéro déchet, conférence, film...

Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Voie de la Liberté, 107
B-6717 Attert

Tél. : 063/22 78 55
parcnaturel@attert.be
www.pnva.be

Avec le soutien de :

